

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

nom:

(si l'actionnaire est une société) forme juridique :

adresse/ siège social:

propriétaire de:

... action(s) de la société

dénomination sociale:

COIL SA

siège social:

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*immatriculation au Registre des Personnes
Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(si l'actionnaire est une société)

représentée conformément à ses statuts par

2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 administrateur ...

(nom, prénom, fonction)

qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et

désigne comme mandataire :

*M. Hendrik Marien,
Directeur financier de Coil
ou une personne désignée par la Société*

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra au Sheraton Brussels Airport
Hotel, Aéroport National de Bruxelles,
Leopoldlaan, 1930 Zaventem, Belgique, le:

2 juin 2021

à:

10.30 heures

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
- 2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

- 4. Décision concernant l'affectation du résultat**

Proposition de décision:

Le résultat à affecter est le suivant:

- Résultat reporté : 4.218.023,59 EUR
- Résultat de l'exercice: -3.022.015,50 EUR

Résultat total à affecter: 1.196.008,09 EUR

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit:

- Réserve légale: -
- Bénéfice reporté: 1.196.008,09 EUR

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

- 6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

- 7. Divers**

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- Décision concernant l'affectation du résultat

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- Décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

- James Clarke

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Finance & Management International SA

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Patrick Chassagne

- vote pour
- vote contre
- abstention

- Thomas Frost

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour

- Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020

- vote pour
- vote contre
- abstention

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Roosevelt 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale ou être envoyée au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale par e-mail à l'adresse suivante: legal.notices@coil.be. Il est rappelé aux actionnaires que les conditions d'admission à l'assemblée générale demeurent inchangés et que les formalités qui y sont attachées doivent être accomplies également. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Fait à:

Le:

Nom - prénom:

Fonction: